

FORMALITES CFE-REGISTRE	REDEVANCE REGISTRE*	ACCOMPAGNEMENT FORMALITES**
IMMATRICULATION		
Immatriculation Registre des Entreprises	45 €	100 € (83,33 € HT)
Immatriculation Registre des Entreprises + Registre du Commerce et des Sociétés	15 €	100 € (83,33 € HT)
MODIFICATION		
Inscription modificative au Registre des Entreprises	40 €	70 € (58,33 € HT)
Inscription modificative au Registre des Entreprises + Registre du Commerce et des Sociétés	13,33 €	70 € (58,33 € HT)
Autres modifications (pures formalités CFE)		70 € (58,33 € HT)
RADIATION		
Radiation personne physique et morale		30 € (25 € HT)
MICRO-ENTREPRENEUR		
Immatriculation micro-entrepreneur		100 € (83,33 € HT)
Modification micro-entrepreneur		70 € (58,33 € HT)
Radiation micro-entrepreneur		30 € (25 € HT)
EIRL		
Déclaration d'affectation du patrimoine effectuée en application de l'article L.526-7 du code de commerce par des personnes déjà immatriculées au RE	40 €	
Déclaration d'affectation du patrimoine effectuée en application de l'article L.526-7 du code de commerce par des personnes immatriculées ou en cours d'immatriculation au RCS	13,33 €	
Demande d'inscription modificative qui portent sur les informations mentionnées aux 2° à 5° de l'article R.526-3 du code de commerce	21 €	
Demande d'inscription modificative qui portent sur les informations mentionnées aux 2° à 5° de l'article R.526-3 du code de commerce par des personnes immatriculées ou en cours d'immatriculation au RCS	7 €	
Dépôt d'acte non concomitant à une demande d'immatriculation ou d'inscription modificative au Registre des Entreprises (RE)	6,50 €	
AUTRES PRESTATIONS		
Demande / Renouvellement carte ambulant	30 €	
Service assistance formalités en ligne		70 € (58,33 € HT)
Extrait du Registre	GRATUIT	

**Accompagnement aux formalités

PRESTATION GRATUITE

Réception des déclarations et/ou des demandes d'autorisation et agrément, accompagnées des pièces justificatives et titres de paiement liés à la formalité requise.
Délivrance du récépissé de dépôt de dossier
Transmission du dossier (déclaration et pièces justificatives et titres de paiement) aux organismes concernés par la déclaration
Information du déclarant lorsque le dossier est incomplet.

PRESTATION PAYANTE

Avant la formalité :
Identification de la formalité à accomplir et contrôle de cohérence avec la situation antérieure connue
Informations claires sur les enseignements et documents à fournir tenant compte de votre situation
Informations claires sur les démarches à effectuer et les délais de traitement
Une écoute et une orientation vers des conseils spécialisés en fonction de vos besoins : recherche de financement, aide juridique, sociale, fiscale, commerciale, formation, etc.
Auprès de nos conseillers.

Après la formalité :

Contrôle de cohérence entre le dossier (déclaration et pièces), la situation antérieure et l'environnement réglementaire
Accompagnement par un conseiller spécialiste en formalités d'entreprises, au remplissage de la déclaration, sur la base des éléments déclarés et communiqués
Si nécessaire, mise en relation avec les organismes destinataires de la déclaration
Suivi rectificatif en cas de rejet par un organisme destinataire de la déclaration.

LOCATION DE SALLES

SALLES	Tarif 1 journée 2021	Tarif 1 journée 2021 SP ou Partenaires	Tarif 1 journée 2022	Tarif 1 journée 2022 SP ou Partenaires
Salle de réunion « Elémère SCHWARTZ » ou A+B Esp. Partenaires	600 €	280 €	610 €	300 €
Autres salles de réunion	350 €	180 €	370 €	200 €
Salle de formation (y compris salle C Esp. Partenaires)	215 €	180 €	230 €	200 €
Location de 2 à 5 jours	160 €		170 €	150 €
Location longue durée (supérieure à 1 semaine)	125 €		150 €	125 €
Laboratoires ou ateliers techniques + salles informatiques (hors matières d'œuvre)	510 €		520 €	
Laboratoires - Journée supplémentaire (prix par jour)			300 €	
Amphithéâtre « La Moselle » Meiz ou Amphithéâtre Fobach	1 journée 650 à 2 000 €	1 journée 650 €	1 journée 670 à 2 000 €	1 journée 670 €
Espace Conférences « Pierre STREIFF » (selon durée et période)	1 000 à 5 000 €	800 à 2 000 €	1 100 à 5 000 €	650 à 2 000 €

Si mise à disposition gratuite

	2021	2022
Participation frais généraux :	375 €	380 €
• Amphithéâtre	570 €	580 €
• Espace conférences	210 €	215 €
• Autres salles		

Dispositions particulières aux Organisations Professionnelles mosellanes

Pour les réunions de leurs instances

Amphithéâtre	limite : 2 utilisations annuelles	gratuit
Salle de réunion	limite : 4 utilisations annuelles	gratuit

Pour les formations et dans la limite de 10 utilisations annuelles

Salle de formation (1 journée)	210 €	210 €
Journée supplémentaire (prix par jour)	125 €	125 €
Labo, ateliers techniques ou salles informatiques (1 journée)	260 €	260 €
Journée supplémentaire (prix par jour)	125 €	125 €

Au-delà des limites d'utilisation gratuite ou à tarification spéciale, elles auront à s'acquitter du montant des redevances normales. Dispositions variables sous réserve de disponibilité des salles, les services de la CMA Moselle étant prioritaires.

Toute demande de paper board (+ feutres) entraînera une facturation complémentaire de 10 €.

Mise à disposition gratuite sur décision du Président ou du Secrétaire Général. Possibilité tarif dégressif en cas de locations successives

EXAMEN DU BREVET TECHNIQUE DES METIERS

	2021	2022
Droit d'inscription à l'examen	142 €	145 €
Droit de réinscription	79 €	80 €
Copie ou extrait du titre	42 €	45 €

EXAMEN DU BREVET DE MAITRISE

	2021	2022
Droit d'inscription à l'examen	189 €	200 €
Droit de réinscription	74 €	80 €
Copie ou extrait du titre	42 €	45 €

EXAMEN DE L'ADEA (Assistante Dirigeante d'Entreprise Artisanale - BCCEA)

	2021	2022
Droit d'inscription à l'examen	158 €	160 €

APPRENTISSAGE

	2021	2022
Frais de participation des apprentis aux fournitures scolaires (frais de reprographie et carnets d'apprentissage)	60 €	60 €

SPI - STAGES DE PREPARATION A L'INSTALLATION (anciennement SIG)

Les SPI s'adressent aux futurs chefs d'entreprise (stage à suivre obligatoirement en application de la loi du 23.12.1982)

	2021	2022
Service plus	300 €	300 €

Convention AFPA : dispense de SPI sur la base du coût horaire économique

FORMATION CONTINUE

NATURE DES FORMATIONS	2021 Septembre 2021 à Juin 2022	2022 Septembre 2022 à Juin 2023
BM		
Entreprise / OPCA	10 à 15 € (2)	10 à 15 € (2)
Individuel payant (1)	8,00 €	9,00 €
ADEA	10 à 15 € (3)	10 à 15 € (3)
Titre de niveau IV de l'artisanat		
Entreprise		
Individuel payant		
Formations individuelles en intégration sur CFA	8,00 €	9,00 €
Financement du suivi en entreprise	Inclus dans prix	Inclus dans prix
Formations individuelles en groupe spécifique	8,00 €	9,00 €
ISNA Temps plein		
1 ^{ère} année	6 825 €	6 900 €
2 ^{ème} année	6 500 €	6 825 €
3 ^{ème} année	6 450 €	6 500 €
Formation tuteur	550 €	600 €

(1) Sous réserve de modification par le Conseil Régional

(2) Selon spécialité

(3) Selon statut

CONSEIL OU PRESTATION AUX ENTREPRISES

Prix de l'heure	66,67 € HT soit 80 € TTC
Prix jour-Prestations économiques facturées aux partenaires	572 TTC
Délivrance Certificat numérique Certifié	75 €

INDEMNITES DES VACATAIRES (brut horaire maximum)

Formation continue	35,00 € Vacataires, VAE, Bilans, Cours du soir BM
Formation initiale CFA	22,00 € Professeur CFA enseignant général
Formation initiale technique métiers	35,00 € Professeur enseignant technique

Demande de liste avec adresses

Jusqu'à 50 adresses	50 € HT Forfait fixe
Plus de 50 adresses	40 € HT + 0,30 € HT/adresse

FRAIS DE REPRODUCTION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Photocopie	0,18 € / par page format A4 noir et blanc
Télécopie	0,50 € / par page format A4 couleur
CD-ROM	0,25 € / par page (4)
	2,75 € (4)

(4) sous réserve de modification par voie réglementaire

INDEMNISATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS

	2020	2021	2022
Perte de temps			
Journée	63 €	65 €	65 €
Demi-journée	31,50 €	32,50 €	32,50 €
Préparation perte de temps et surveillance (l'heure) *	9 €	10 €	10 €

Correction de copies et étude de cas

Brevet Technique des Métiers (BTM) - Brevet de Maîtrise Supérieur (BMS)	2 €	2 €	2 €
Frais de secrétariat (couvert les frais exposés par une commission d'examen chargée de la convocation des candidats aux épreuves pratiques)	2 €	2 €	2 €
Etude de cas	5,50 €	6,00 €	6,00 €

Ces sommes sont exclusivement versées aux personnes ne faisant pas partie des personnels de la CMA 57

EXAMENS DANS UN CENTRE EXTERIEUR A LA CMA 57

	2020	2021	2022
Indemnité de direction (l'heure)	18 €	18 €	18 €
Base 8 heures + 4 heures par tranche de 100 candidats			
Frais de secrétariat par candidat	0,30 €	0,30 €	0,30 €
Prise en charge des frais de restauration des membres de jury ne relevant pas des agents CMA	6 €	6 €	6 €

FRAIS DE DEPLACEMENT - MISSIONS - INDEMNITES

BENEFICIAIRES	NATURE	TARIF
Personnel de la CMA 57 et membres Elus de l'A.P.	Hôtel et petit-déjeuner	Taux de base : de 70 € à 140 € (2) (1) Grandes villes et communes de la métropole de Paris de : 90 € à 180 € (1) (2)
	Repas	Commune de Paris : de 110 € à 220 € (1) (2) maximum 17,50 € (1) (2)
	Train	Base SNCF 2 ^{ème} classe (1) ou 1ère si tarif <ou= à la 2ème classe

(1) Sauf autorisation expresse du Président ou du Secrétaire Général

(2) Tarif visé à l'annexe XV du statut du personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Le remboursement sera effectué à concurrence des frais réels et sur présentation de justificatifs

Aucune indemnité kilométrique ne sera remboursée, sauf dans les cas suivants :

Barème kilométrique fiscal 2022

- Membres élus de la CMA 57
- Salarisés de la CMA 57, sur autorisation expresse du Président ou du Secrétaire Général

Indemnité à 0,518 €/ km

- Déplacements liés aux liaisons Campus / entreprises (professeurs Campus uniquement)

Indemnité à 0,23 € / km

- Déplacements liés aux formations entrant dans le cadre du plan de formation (tous les agents)

Le cas général reste l'utilisation des véhicules de service.

RESTAURATION

Les agents en déplacement sur Metz et dans un rayon de 10 km aux alentours , devront obligatoirement

prendre un repas au restaurant de l'ADOCESA.

La prise en charge du repas sera de 17,50 € à compter du 01/01/2021

Les indemnités indiquées sont des maximales.

Le remboursement sera effectué sur présentation de justificatifs.